* Veuillez enregistrer le formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.

FORMULAIRE DE DEMANDE

CERTIFICAT D'AUTORISATION

ALLÉE D'ACCÈS ET STATIONNEMENT

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :		
Adresse :		
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Principal :	Autre :
Courriel :		
Propriétaire du lieu visé :	☐ Oui ☐ Non	***Si non, une procuration du propriétaire doit être fournie avec la demande.***

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

☐ **Même adresse que le requérant**

Adresse :		Code postal :
Numéro de lot : (Si le terrain est vacant)		

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	☐ Requérant ☐ Propriétaire ☐ Entrepreneur ☐ Non applicable ☐ Autre	
Nom :		
Adresse :		
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Principal :	Autre :
N° licence R.B.Q :		***Vérifiez si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.***
N° entreprise N.E.Q :		***Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.***

DURÉE ET VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX

Date de début des travaux :		
Date de fin des travaux :		
Valeur des travaux :	**$**	***Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'œuvre avant les taxes.***

SUITE ➡

MISE EN GARDE : Il est interdit d'aménager, d'agrandir ou de modifier une aire de stationnement, une allée d'accès ou une aire de chargement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

VILLE DE DONNACONA
138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

DESCRIPTION ET NATURE DE L'AMÉNAGEMENT

Usage du bâtiment principal ou du terrain :	☐ Commercial	☐ Industriel	☐ Communautaire	☐ Utilité publique
	☐ Récréatif	☐ Agricole	☐ Résidentiel - Nombre de logements :	
Projet :	☐ Agrandissement	☐ Modification	☐ Nouvel aménagement	
Aménagement visé :	☐ **ALLÉE D'ACCÈS (ENTRÉE CHARRETIÈRE)**		☐ **AIRE DE STATIONNEMENT (CASES)**	
Détails de l'aménagement :	Nombre d'allées actuelles :		Nombre de cases actuelles :	
	Nombre d'allées projetées :		Nombre de cases projetées :	
	Largeur actuelle de l'allée :		Superficie du stationnement :	
	Largeur projetée de l'allée :		Dimensions des cases :	x
Localisation :	☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale	
Type de pavage :	☐ Asphalte	☐ Pierres concassées	☐ Autre :	
Autres travaux requis :	☐ Coupe de bordure	☐ Réfection de trottoir	☐ Abattage d'arbre	☐ Ponceau
	ATTENTION : La réfection d'une section de trottoir ou la coupe d'une bordure sera effectuée par le service des travaux publics ou un de leur sous-traitant, et ce, à vos frais. De plus, chaque arbre abattu devra être remplacé par un autre arbre. Toutefois, dans le cas où l'on retrouve, après l'abattage de l'arbre, encore au moins deux arbres dans la cour où se trouvait l'arbre abattu, son remplacement n'est pas requis.			
Description détaillée :				

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- ☐ **Plan d'aménagement** indiquant le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées de circulation, des accès au terrain, des aires de chargement et de déchargement des véhicules ainsi que des éléments paysagers, des arbres, etc.;
- ☐ **Certificat de localisation** existant;
- ☐ Plan du système de drainage des eaux de surface et son raccordement à l'égout pluvial, s'il y a lieu, réalisé par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière **(requis pour un pavage imperméable dont la superficie excède 200 m² ou 45 % du terrain)**;
- ☐ Permission de voierie du ministère des Transports **(requis pour l'aménagement d'un nouvel accès sur la route 138)**;
- ☐ Procuration du propriétaire (si requise).

**** D'autres documents peuvent être exigés selon le cas. Un document manquant empêchera le traitement de la demande. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire réaliser ses plans par un membre en règle d'un ordre professionnel compétent.***

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans cette demande sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature : **Date :**

MISE EN GARDE : Il est interdit d'aménager, d'agrandir ou de modifier une aire de stationnement, une allée d'accès ou une aire de chargement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

VILLE DE DONNACONA
138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

PLAN D'AMÉNAGEMENT

CERTIFICAT D'AUTORISATION

ALLÉE D'ACCÈS ET STATIONNEMENT

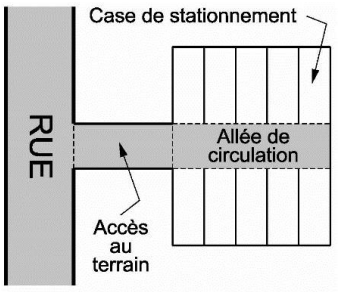
TERRAIN INTÉRIEUR

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan d'aménagement à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit indiquer l'emplacement du bâtiment principal et le nombre, la localisation et les dimensions : des cases de stationnement, des allées de circulation, des accès au terrain, des aires de chargement et de déchargement des véhicules (commercial ou industriel), des bornes d'incendie ainsi que des arbres à abattre, des arbres existants et des arbres à planter si le remplacement d'un arbre abattu est exigé.

LÉGENDE :

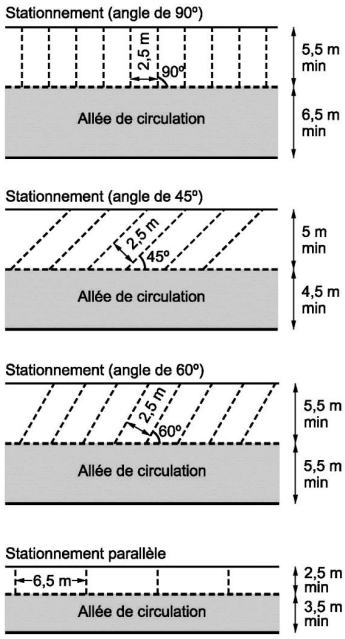
- Lignes de terrain
- Borne d'incendie
- Arbre à planter
- Arbre à abattre
- Arbre existant

PARTIES D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT :



Rue

DIMENSIONS MINIMALES DES CASES :



ÉCHELLE : ☐ = _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature : _____ **Date :** _____

MISE EN GARDE : Il est interdit d'aménager, d'agrandir ou de modifier une aire de stationnement, une allée d'accès ou une aire de chargement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

VILLE DE DONNACONA
138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

PLAN D'AMÉNAGEMENT

CERTIFICAT D'AUTORISATION

ALLÉE D'ACCÈS ET STATIONNEMENT

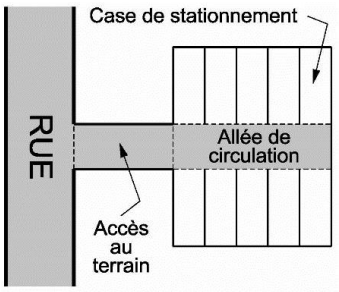
TERRAIN D'ANGLE (EN COIN DE RUE)

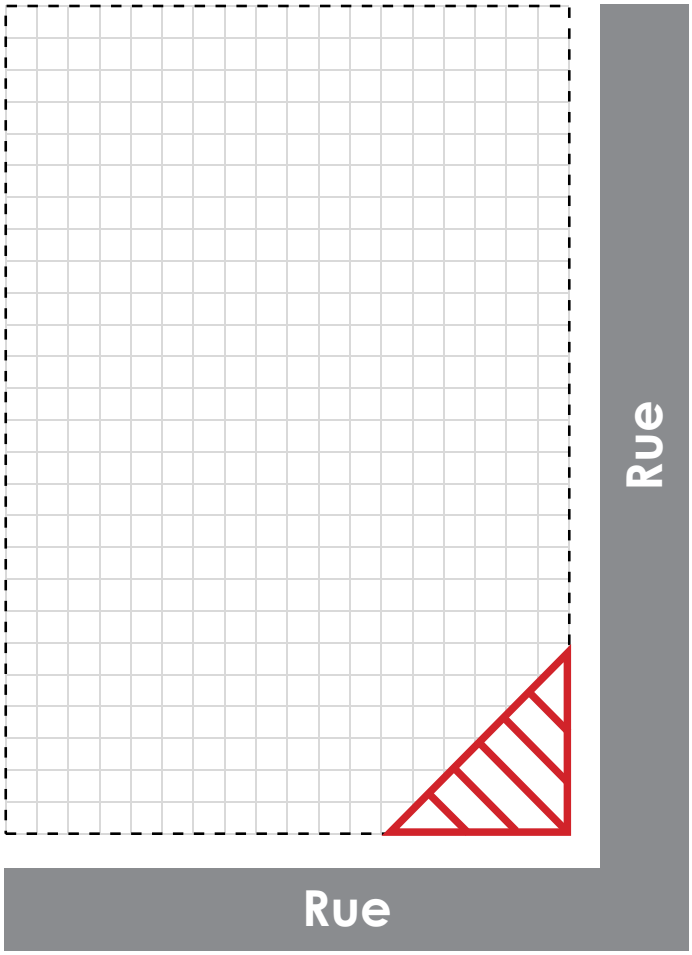
ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan d'aménagement à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit indiquer l'emplacement du bâtiment principal et le nombre, la localisation et les dimensions : des cases de stationnement, des allées de circulation, des accès au terrain, des aires de chargement et de déchargement des véhicules (commercial ou industriel), des bornes d'incendie ainsi que des arbres à abattre, des arbres existants et des arbres à planter si le remplacement d'un arbre abattu est exigé.

LÉGENDE :

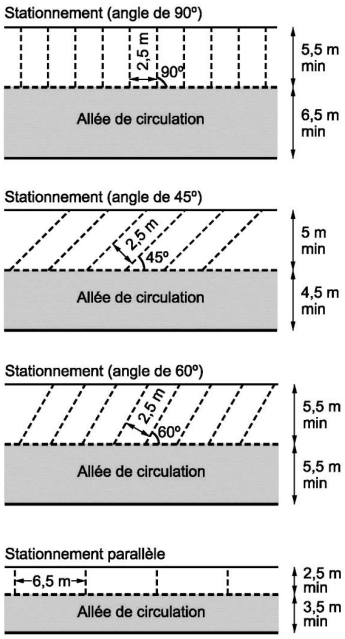
- Lignes de terrain
- Triangle de visibilité (6m x 6 m)
- Borne d'incendie
- Arbre à planter
- Arbre à abattre
- Arbre existant

PARTIES D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT :





DIMENSIONS MINIMALES DES CASES :



ÉCHELLE : ☐ = _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature : _____ **Date :** _____

MISE EN GARDE : Il est interdit d'aménager, d'agrandir ou de modifier une aire de stationnement, une allée d'accès ou une aire de chargement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

VILLE DE DONNACONA
138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

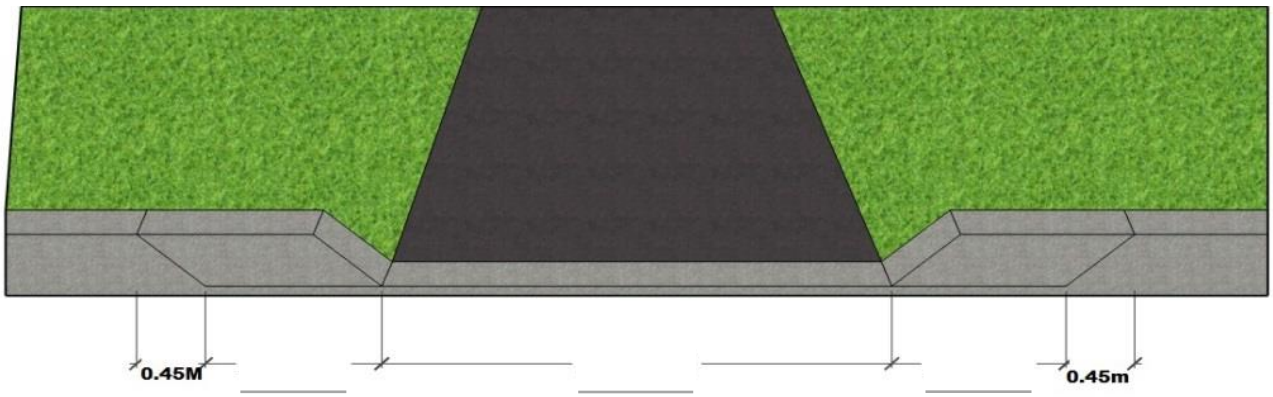
PLAN DE COUPE DE BORDURE

CERTIFICAT D'AUTORISATION

ALLÉE D'ACCÈS ET STATIONNEMENT

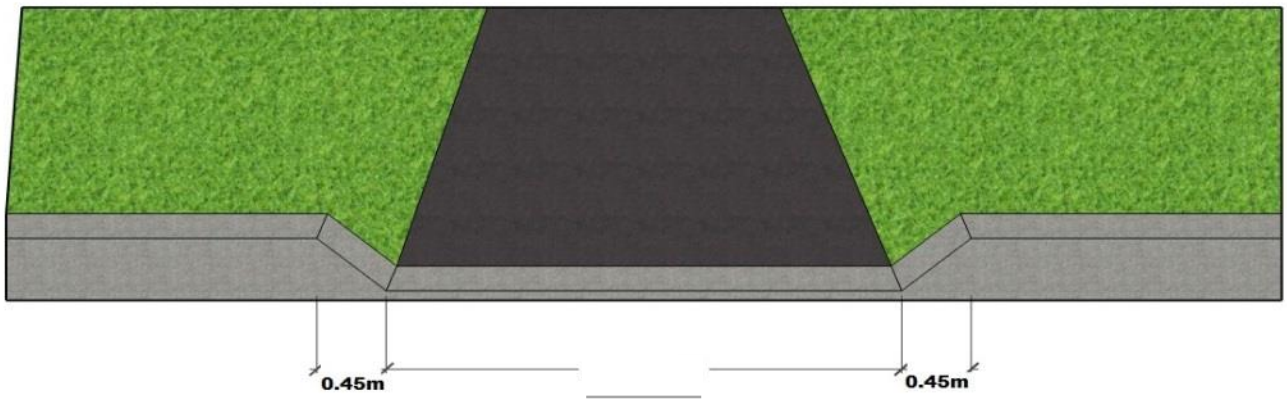
AGRANDISSEMENT D'UNE ALLÉE EXISTANTE

Dans le cas de **l'agrandissement d'une allée d'accès** déjà existante impliquant une coupe de bordure de béton ou la réfection d'une section de trottoir, veuillez indiquer la largeur actuelle de votre allée ainsi que la largeur de coupe ou de réfection souhaitée sur le plan ci-dessous :



AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE ALLÉE

Dans le cas de **l'aménagement d'une nouvelle allée d'accès** impliquant une coupe de bordure de béton ou la réfection d'une section de trottoir, veuillez indiquer la largeur souhaitée de votre nouvelle allée sur le plan ci-dessous :



DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature : **Date :**

MISE EN GARDE : Il est interdit d'aménager, d'agrandir ou de modifier une aire de stationnement, une allée d'accès ou une aire de chargement sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste #4.

VILLE DE DONNACONA

138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com